



Bulletin Officiel

N° 4226 Mardi 06 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	2
AVIS DES SOCIETES	
CHANGEMENT D'ADRESSE	
INI	2
TSI	2
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
SOTUMAG	3
COMMUNIQUE DE PRESSE	
TUNINVEST SICAR	4
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
TUNISIE LEASING 2012-2	5-9
COURBE DES TAUX	10
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11-12
ANNEXE I	
COMPLEMENT D'INFORMATIONS	
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	
ANNEXE II	
SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 - 09 - 2012	
SICAV AVENIR	
SICAV ENTREPRISE	
STRATEGIE ACTIONS SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF porte à la connaissance des actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES & de la BANQUE DE TUNISIE que dans le cadre de la cession des blocs d'actions détenus directement et indirectement par l'Etat Tunisien, le comité de pilotage réuni le vendredi 02 novembre 2012 au Ministère des Finances, en vue de valider les réponses aux questions des investisseurs potentiels et la version finale de l'acte de cession, a demandé de suspendre les titres ENNAKL et BT de la cotation et ce à partir du lundi 05 novembre 2012.

2012 - AC - 63

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT D'ADRESSE

La société d'intermédiation en bourse « Intermédiaire International »- INI- informe sa clientèle et ses confrères que son siège social a été transféré au rue du **Lac Turkana**, « **Immeuble les Reflets du Lac** », **Les berges du Lac, 1053**.

Les nouvelles coordonnées téléphoniques sont :

Téléphone : 71 219 116

Fax : 71 219 478

2012 - AS - 1389



CHANGEMENT D'ADRESSE

La société Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation-**TSI**, intermédiaire en bourse, informe sa clientèle et ses confrères, que son siège social a été transféré au **Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis** (En face de l'INSAT).

Les nouvelles coordonnées téléphoniques sont:

-Standard téléphonique (LG) : 71 822 555

-Téléphone vocal : 71 822 417

-Fax : 71 822 418

2012 - AS - 1390

AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعينان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الثالثة 2012.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2011	من 2011-01-01 إلى 2011-09-30	من 2012-01-01 إلى 2012-09-30	الثلاثية الثالثة لسنة 2011	الثلاثية الثالثة لسنة 2012	البيانات
<u>7.908,3</u>	<u>5.657,1</u>	<u>6.093,9</u>	<u>2.209,2</u>	<u>2.123,9</u>	I- الإيرادات
74,4	55,1	63,8	25,9	25	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.115,4	870,1	772,2	276,8	264	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
6.292,2	4.429,6	4.920	1.811,4	1.723	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
188,2	139,9	141,1	51,1	48	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
192,1	135,1	162,1	37,7	59,5	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
46	27,3	34,7	6,3	4,4	- إيرادات أخرى
<u>7.280,8</u>	<u>5.163,2</u>	<u>4.956,7</u>	<u>1.565,9</u>	<u>1.399</u>	II- الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
5.960,4	4.082	4.479,3	1.328,5	1.231,8	- أعباء الاستغلال
(4.367,7)	(2.762,5)	(3.140,6)	(741,6)	(708,9)	(من بينها مصاريف الأعوان)
1.320,4	1.081,2	477,4	237,4	167,2	- أعباء الاستغلال الأخرى

*الأرقام التي تخص سنة 2012 هي حسب المعطيات المحاسبية الوقتية.

الملاحظات:

(1) سجلت الإيرادات خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2012 إرتفاعا بـ 436,8 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2011 و يعود ذلك أساسا إلى إرتفاع رقم معاملات السوق مع الإشارة بأن الإيرادات قد سجلت إنخفاضا بـ 85,3 أد خلال الثلاثية الثالثة من سنة 2012 مقارنة بنفس الفترة من سنة 2011 و يعود ذلك بالأساس إلى تراجع المداخل المتأتية من إسداء الخدمات خلال هذه الفترة من ناحية و المداخل المتأتية من كراءات بيوت التبريد من ناحية أخرى

(2) سجلت الأعباء خلال التسعة أشهر الأولى من سنة 2012 إنخفاضا بـ 206,5 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2011. مع الإشارة بأن الأعباء قد سجلت إنخفاضا أيضا خلال الثلاثي الثالث من سنة 2012 بـ 166,9 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2011 و يعود ذلك إلى

- إنخفاض أعباء الإستغلال بـ 96,7 أد منها 32,7 أد تمثل أعباء الأعوان

- إنخفاض أعباء الإستغلال الأخرى بـ 70,2 أد

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Tuninvest Sicar informe ses actionnaires qu'elle vient de réaliser la cession totale des actions qu'elle détient dans la société Somatral. Cette opération, qui a porté sur 12,97% du capital de la société Somatral, a été enregistrée en bourse le 2 Novembre 2012 et permis de réaliser une plus value brute de 320 mille dinars.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 26/04/2012 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TL 2012-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,75% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 6,30% brut l'an et/ou TMM+1,75% sur 5 ans.
- Catégorie B : 6,40% brut l'an sur 7 ans avec 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2012-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2012-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12/11/2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/01/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 Dt) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **08/02/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12/11/2012** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul, Kélibia, Monastir et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 299 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 96 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2012-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2013, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2013, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 15/01/2013 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : 6,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce

Taux fixe de 6,40% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 15/01/2018 pour la catégorie A et le 15/01/2020 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15/01 de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/01/2014.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/01/2014 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/01/2016.

La dernière échéance est prévue pour le 15/01/2018 pour la catégorie A et le 15/01/2020 pour la catégorie B. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 6,30% l'an (pour la catégorie A) et 6,40% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre qui est égale à 3,535% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,285%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations «TUNISIE LEASING 2012-2» sont émises selon deux catégories : une catégorie A sur une durée de 5 ans et une catégorie B sur une durée de 7 ans avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,773 années (pour la catégorie A) et 4,387 années (pour la catégorie B).

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2012-2» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence du siège, Agence Jérusalem, Marsa, Nabeul, Kélibia, Sfax, Sousse, Monastir, et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de la société: En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 21 novembre 2011, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans la lettre de notation du 9 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+(tun) et sa note à court terme à F2(tun), avec perspective stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 24 octobre 2012.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et - marquent des nuances de qualité.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2012-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2012-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°12 du 25/10/2012, d'un document de référence « Tunisie Leasing 2012 » enregistré auprès du CMF en date 25/10/2012 sous le n°11-009 et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2012, pour placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Imme Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du C www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF au tard le 20 janvier 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,214%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,222%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,228%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,239%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,245%	1 002,280
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,247%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,258%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,266%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,275%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,283%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,304%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,309%	1 015,882
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013	4,313%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,595%	1 039,072
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,735%	1 054,819
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,083%	1 039,444
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		987,208
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,836
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 033,958
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		967,112
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,506
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,324
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		952,164

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,873	142,885		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,547	12,548		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,288	1,289		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,880	34,884		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,499	47,503		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	173,590	173,866		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,044	593,990		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	137,321	137,496		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,664	127,710		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,445	118,430		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,040	116,058		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	95,414	95,100		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,466	145,053		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,043	109,104		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,881	107,124		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 330,015	1 338,453		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 344,298	2 342,457		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	108,444	110,181		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	106,879	107,715		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,697	123,971		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,248	1 220,342		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	133,898	136,566		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,788	16,091		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 005,193	6 023,592		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 792,697	6 796,458		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,362	2,365		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,969	1,972		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,265	1,284		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,630	106,641
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,652	103,662
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,726	104,736
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,846	101,879
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,568	102,579
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,131	106,140
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,071	103,083
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,025	103,035
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,456	103,466
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,860	104,871
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,073	101,084
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,330	103,343
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,203	103,213
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,891	105,900
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,903	104,913
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,948	101,957
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,841	101,850
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,675	103,687
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,799	101,810
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,828	102,840
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,584	103,594
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,705	101,716
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,306	103,315
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,007	104,017
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,415	101,424

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,402	10,403
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,757	102,768
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,904	102,916
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,392	100,526
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	74,003	73,768
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	158,058	157,976
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1570,878	1569,809
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,719	114,828
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,837	115,085
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,516	95,823
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,925	16,935
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	277,971	276,951
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,454	43,513
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 606,258	2 610,678
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,736	82,818
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,036	60,060
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,449	102,311
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	115,019	114,937
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,705	107,570
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,652	11,651
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,710	12,698
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,342	16,302
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,597	16,574
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,879	12,886
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,938	10,946
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,653	10,661
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,697	10,704
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	130,068	130,152
83	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,790	129,020
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,333	11,334
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	119,334	119,385
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,929	20,955
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	93,324	93,219
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	94,072	93,542
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,635	98,712
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	102,665	102,306
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,725	101,215
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,732	101,155
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,548	100,270
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	114,855	117,014
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,763	143,805
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,483	11,536
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,616	123,373
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,421	118,505
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,189	106,271
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	104,806	105,037
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	192,227	191,823
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,154	167,012
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,715	144,677
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 562,708	10 527,039
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	224,577	224,327
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	146,461	146,783
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 614,265	1 621,158
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,466	116,439
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	94,140	94,994
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,148	122,405
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 774,727	9 785,995

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair – ci-dessous publie les informations complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et publiés au bulletin du CMF n° 4218 du 24 octobre 2012.

1) Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures :

- L'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 s'est achevé au début du mois de février 2012 .Tunisair a arrêté courant l'année 2012 un plan de vente actif afin de trouver un acquéreur aux appareils A340-500 , B737-700 et l'ATR 42.
- Il convient de noter qu'en date du 02 août 2012, un procès verbal a été établi entre Tunisair ; l'OACA et le ministère des transports portant entre autre sur la régularisation des comptes réciproques des deux organismes. Ce procès verbal, prévoit ce qui suit :
 - ✓ Gel des dettes OACA au 30 juin 2012 et l'examen des propositions d'apurement en Conseil des Ministres dans le cadre d'une éventuelle restructuration de la société « Tunisair. SA » ;
 - ✓ Abandon des intérêts de retard au 30 Juin 2012 ;
 - ✓ Poursuite de l'application de la même concession tarifaire accordée à Tunisair par l'OACA.

Ces avantages accordés à la société Tunisair sont tributaires de :

- L'accord du Gouvernement Tunisien;
- La publication d'un arrêté portant abandon de ces pénalités de retards.

- En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchott - Mauritanie, en date du 08 mars 2012, sous le n° 26-2012, la société« Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 Janvier 2011 et un Syndic de la liquidation est désigné à cet effet.
Au cours de l'exercice 2012, la société « Tunisair.SA » a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains du syndic de la liquidation par les voix réglementaires

2) Note sur les parties liées :

Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », « TUNISIE CATERING », « TUNISAIR EXPRESS » et « MAURITANIA AIRWAYS ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 30 694 KDT, 18 056 KDT, 2 623 KDT, 0,9 Millions de Dinars et 26 KDT.

« TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 113 421 KDT.

« TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 16 923 KDT (soit 16 117 KDT avec révision à la hausse de 5%). Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.

Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 0,4 Millions de Dinars au cours de l'exercice 2011.

Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », Les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 8,5 Millions de Dinars alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 4 Millions de Dinars.

« TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». Le total des prestations de formation facturées en 2011 par l'ATCT s'élève à 2 844 KDT.

« TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type ATR 42-300, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 50 KUSD et une réserve de maintenance de 297 USD par heure de vol. Cette mise à disposition a été autorisée par le conseil d'administration dans sa réunion du 8 Février 2008.

« TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétés auprès de « Wells Fargo Bank Northwest » en Dry Lease, moyennant principalement un loyer mensuel forfaitaire de

230 KUSD pour chaque avion. Ces contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de mise en exploitation des avions (Juin 2009). Toutefois, il est à noter que le premier avion loué B737 a été restitué à « Wells Fargo Bank Northwest » suite à un accident et son prix a été remboursé par la compagnie d'assurance alors que le deuxième avion a été restitué à « Wells Fargo Bank Northwest » suite à un accord de « TUNISAIR SA » avec le loueur au cours du mois de février 2012.

- La société « AISA » a facturé à « TUNISAIR SA » ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 9 180 KDT.
- La société « AMADEUS TUNISIE SA » a facturé à « TUNISSAIR SA » ses prestations relatives aux redevances de réservation électronique de billets au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 21 830 KDT.

Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de ses filiales totalisent 5 196 KDT et se détaillent Comme suit :

Filiale	En (KDT)
ATCT	60
ESSAFA	708
AMADEUS	4 428
Total des dividendes	5 196

Compte tenu du procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la Société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :

Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition. A cet effet, la société « TUNISAIR SA » a repris l'intégralité de son personnel de l'unité de production de Tunis à la date de la signature de cet avenant à savoir le 16 Juin 2011.

Un avenant relatif à l'administration de la société « TUNISIE CATERING » signé en date du 20 Mai 2011 stipulant que le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».

Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial qui porte sur :

- L'amendement du contrat commercial tout en gardant comme base les tarifs actuels ainsi que la formule de révision des prix ;
- La révision des remises arriérés qui étaient calculées sur la base d'un taux unique de 5% et qu'il est prévu dorénavant d'indexer sur un taux progressif selon le chiffre d'affaires atteignant 10% ;
- Le paiement à « TUNISIE CATERING » des factures de Janvier à Avril 2011 avec une remise forfaitaire de 2% intégrant l'ensemble des réclamations et autres litiges pour solde de tout compte pour cette période ;
- La non application d'une retenue à la source de 1,5% sur les factures émises par « TUNISIE CATERING » sous réserve de l'accord du Ministère de Finances ;
- L'annulation des factures émises à « TUNISIE CATERING » en 2009, 2010 et 2011 portant sur les billets d'avion du personnel, les pertes de matériel, les pénalités de retard, les charges sociales et fiscales, les débours etc.
- Un délai de traitement comptable des avoirs à émettre ne pouvant excéder le 31 Décembre 2011 pour que ces éléments soient neutralisés dans les comptabilités de deux parties, sous réserve de la validité du processus par les commissaires aux comptes des deux parties et de la validation finale de leurs conseils d'administration.

« TUNISIE CATERING » a facturé à la société « TUNISAIR SA » au cours de l'exercice 2011, son assistance « Catering » pour un montant de **8 583 KDT.**

3) Note sur les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>		<u>2010</u>
Logiciels	4 153		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Amortissements	-4 128		-4 003
Total net	158		283

4) Note sur les immobilisations corporelles inutilisées et prêtes à être cédées :

Les avions prêts à être cédés sont : un Air bus 340-500, un Boeing 737-700 et un ATR 42.

Les Valeurs Comptables de l'avion A340 AU 31/12/2011

A340	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	142 601 550	16 669 405	125 932 145
Plein Potentiel Grande Visite	6 571 500	1 382 716	5 188 784
Plein Potentiel moteur	26 286 000	0	26 286 000
TOTAL AVION	175 459 050	18 052 121	157 406 929
AMENAGEMENT en cours	76 003 040	0	76 003 040
Total	251 462 090	18 052 121	233 409 969

Les Valeurs Comptables de l'avion B 737-700 AU 31/12/2011

B737-700 BBJ	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	44 040 991	33 882 134	10 158 857
Plein Potentiel Grande Visite	1 398 472	1 067 137	331 335
Plein Potentiel moteur	4 663 545	167 515	4 496 031
TOTAL AVION	50 103 008	35 116 785	14 986 223
Modification Avion	4 239 837	1 931 473	2 308 364
Total	54 342 845	37 048 258	17 294 587

Les Valeurs Comptables de l'ATR 42 AU 31/12/2011

ATR 42	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	2 867 713	412 915	2 454 797
Plein Potentiel Grande Visite	469 413	152 077	317 336
Plein Potentiel moteur	385 974	385 974	0
Total	3 723 100	950 966	2 772 133

5) Note sur les immobilisations acquises en leasing :

Les paiements minimaux futurs au titre de la location au 31/12/2011 se présentent comme suit :

Paiement min à - d'un an = 26MDT

Paiement min à + d'un an et - de 5 ans = 38MDT

Paiement min à + de 5 an = 64MDT

6) Note sur les placements:

Voir tableau ci-dessous

7) Note sur le stock :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2011		2010
Stock consommable catering	2 792		2 500
Stock habillement	439		548
Autres stocks consommables	366		643
Provisions	-62		-116
Total net	3 535		3 575

8) Note sur les mouvements des capitaux propres :

Le tableau de variation des capitaux propres à la date du 31 décembre 2011 se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/2010	106 199	10 620	453 364	8 811	15 125	-3 784	590 335
Affectation résultat 2010				1 500	-5 284	3 784	
Variation 2011			-55	-310	-23 465	-134 425	-158 255
Solde 31/12/2011	106 199	10 620	453 309	10 001	-13 624	-134 425	432 080

9) Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation figurent au niveau de la rubrique charges financières nettes au lieu de la rubrique dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont constatées au niveau de la rubrique charges financières depuis l'adoption du nouveau système comptable des entreprises (loi 96-112 du 30 Décembre 1996).

Il convient de rappeler à ce niveau que l'activité principale de TUNISAIR est le transport de passagers et de fret. Les placements financiers sont considérés en conséquence, comme une activité secondaire et par conséquent hors exploitation. C'est la raison pour laquelle la société Tunisair a qualifié toutes incidences liées à ces éléments financiers en tant que charges ou produits financiers et non en tant qu'éléments rattaché à son exploitation.

Ce choix arrêté et adopté par le Conseil d'administration de notre société est justifié par le souci de refléter les résultats réels de l'exploitation de la société à la date de clôture des comptes.

-Etats financiers du groupe TUNISAIR :

Compte tenu de l'impact non significatif sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe « TUNISAIR SA » au 31 Décembre 2011 ; et ayant le souci de ne pas retarder encore la publication des états financiers, la société « TUNISIE CATERING SA » ainsi que la société « AISA » ont été consolidées sur la base d'états financiers individuels non approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois il est à signaler que les états financiers de « TUNISIE CATERING » approuvés par la suite par l'AGO sont conformes à ceux utilisés pour la consolidation et que l'AGO de la société « AISA » est prévue pour le 05 Novembre 2012.

- Schéma des soldes intermédiaires de gestion :

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(En milliers de dinars tunisiens)

PRODUITS	2011	2010	CHARGES	2011	2010	SOLDES	2011	2010
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	978 809	1 051 758	Achats d'approvisionnement. Consommés	-306 365	-270 630	Marge Sur Coût Matières	672 444	781 127
Marge Commerciale	-	-		-	-			
Marge sur coût matières	672 444	781 128	Autres charges externes	-484 130	-526 485	Valeur Ajoutée Brute	188 314	254 643
Valeur ajoutée brute	188 314	254 643	Total...	-484 130	-526 485			
	-	-	Impôts et Taxes	-2 318	-2 131			
	-	-	Charges de Personnel	-168 154	-148 294			
Total	188 314	254 643	Total	-170 472	-150 425	Excédent Brut d'Exploitation	17 842	104 218
Excédent ou insuffisance brut d'exploitation	17 842	104 218	Autres charges ordinaires	-25 578	-42 095		-	-
Autres gains ordinaires	15 412	36 696	Charges financières	-11 356	-9 481		-	-
Produits financiers et des placements	8 865	26 442	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-140 465	-120 402		-	-
Transferts de charges	854	839	Impôts sur les bénéfices	-	-		-	-
Total	42 973	168 195	Total	-177 399	-171 979	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-134 425	-3 784
Résultat des activités ordinaires	-134 425	-3 784		-	-			
	-	-	Effets Modifications Comptables	-23 465	6 125			
Total	-134 425	-3 784	Total	-23 465	6 125	Résultat Net après. Modification Comptable	-157 890	2 341

7) TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2011

En TND

	Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique	Pourcentage de participation	Capital social
1	TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 800	24 095 840	100%	24 095 800
2	TUNISAIR TECHNICS	822 810 <u>G 3 200</u> 826 010	100	10 0 CMP =99,613	82 601 000	82 281 000	100%	82 601 000
3	TUNISAIR EXPRESS	40 000 38 460 38 000 19 000 60 909 910 <u>125 394</u> 322 673	55	120 55 55 55 55 55 55 CMP = 63,058	17 747 015	4 800 000 2 115 300 2 090 000 1 045 000 3 349 995 50 050 <u>6 896 670</u> 20 347 015	88,73%	20 000 035
4	AMADEUS TUNISIE	3 500	120	100	420 000	350 000	70%	600 000
5	TUNISIE CATERING	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	45%	12 000 000
6	ATCT	32 300 <u>27 200</u> 59 500	100	100	5 950 000	5 950 000	34%	17 500 000
7	AVIATION IT SERVICES AFRICA AISA	250 G10 500 <u>G7 250</u> 18 000	10	10 0 0 CMP= 0,189	180 000	2 500	50%	360 000
8	TUNISAVIA	7 500 65 977 <u>G 247 252</u> 320 729	10	10 10 0 CMP= 2,291	3 207 290	734 770	15,35%	20 900 000
9	STUSID BANK	1 250	100	100	125 000	125 000	0,125%	100 000 000
10	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION (C.T.N.)	5 345 <u>G 20 522</u> 25 867	10	10 0 CMP = 2,066	258 670	53 450	0,21%	126 000 000
11	SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES (EX- MONTAZEH GAMMARTH)	2 900	5	5	14 500	14 500	0,075%	19 291 180

12	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AERONAUTIQUES (C.E.R.A.)	100	10	10	1 000	1 000	6,25%	16 000
13	TUNISIE TRADE NET	1 000	100	100	100 000	100 000	5%	2 000 000
14	FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	450	32	50	14 400	22 500	0,22%	6 400 000
15	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD	8 571 1 000 <u>G 7 571</u> 17 142	10	10 10 0 CMP = 5,583	171 420	95 710	0,33%	52 066 840
16	SOCIETE EL FOULADH	3 000 <u>G15 000</u> 18 000	5	5 0 CMP = 0,833	90 000	15 000	0,17%	53 339 520
17	SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	6,05%	779 300
18	SAGEP	60	10	10	600	600	0,071%	840 000
19	SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET	4 000 <u>G 400</u> 4 400	10	10 0 CMP = 9,091	44 000	40 000	0,55%	7 920 000
20	SOCIETE GAMMARTH EN LIQUIDATION	200	10	10	2 000	2 000	0,27%	745 000
21	PROTUNISIA	400	10	10	4 000	4 000		-
22	SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE TABARKA	400	25	25	10 000	10 000		-
23	TUNISIA CONVENTION BUREAU & SERVICES EN LIQUIDATION	50	100	100	5 000	5 000	3,33%	150 000

		Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique en TND	Pourcentage de participation	Capital social
€	1	S.C.I ESSAFA	999	4 321	4 321	4 316 679	7 264 285	99,9%	4 321 000
	2	SITA	41	5		95		0,27%	36 520
MRO	3	MAURITANIA AIRWAYS	275 400	5 000	5 000	1 377 000 000	6 565 519	51%	2 700 000 000

SICAV AVENIR**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 Septembre 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2012, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

La « STB » détient 67,18 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui de son coté détient 800 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « STB MANAGER », gestionnaire de la société « SICAV AVENIR », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales relatif aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation citée ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2012.

Tunis, le 30 Octobre 2012
Le commissaire aux comptes
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	1 044 052	992 181	968 956
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		657 898	563 231	559 083
b - Obligations et Valeurs assimilées		386 154	428 951	409 874
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		332 434	321 731	357 781
a - Placements monétaires	3-2	205 129	281 527	283 771
b - Disponibilités	3-9	127 306	40 203	74 010
AC 3 - Créances d'exploitation		348	1 338	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 376 835	1 315 250	1 327 086
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 922	3 959	4 204
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 922	3 959	4 204
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 350 160	1 284 397	1 293 162
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	22 752	26 894	29 720
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	16	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		22 751	26 878	29 704
ACTIF NET		1 372 912	1 311 292	1 322 882
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 376 835	1 315 250	1 327 086

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/07/2011 au 30/09/2011	Période du 01/01/2011 au 30/09/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-3	9 876	28 022	11 857	30 954	35 310
a - Dividendes		5 784	15 577	7 099	15 880	15 880
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 092	12 445	4 758	15 074	19 429
c - Revenus des autres valeurs			-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 553	5 815	2 254	6 324	8 567
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 429	33 837	14 111	37 278	43 877
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 798	-11 108	-3 534	-10 412	-14 041
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 632	22 729	10 577	26 867	29 836
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 632	22 729	10 577	26 867	29 836
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	21	-	11	-132
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 632	22 751	10 577	26 878	29 704
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-21	-	-11	132
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-19 332	21 719	38 601	-16 426	-3 742
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		27 221	28 613	-	-	2 491
* Frais de négociation		-164	-337	-	-29	-78
RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 356	72 724	49 177	10 412	28 507

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> <i>01/07/2012</i> <i>au</i> <i>30/09/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>au</i> <i>30/09/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/07/2011</i> <i>au</i> <i>30/09/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>au</i> <i>30/09/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>au</i> <i>31/12/2011</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u> <u>resultant</u> <u>des opérations</u> <u>d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	7 632	22 729	10 577	26 867	29 836
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 19 332	21 719	38 601	- 16 426	- 3 742
c - +/- values réalisées sur cession de titres	27 221	28 613	-	-	2 491
d - Frais de négociation de titres	- 164	- 337	-	- 29	- 78
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 29 718	-	- 29 443	- 29 443
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	7 024	-	2 373	2 431
* Capital	-	6 664	-	2 454	2 509
* Régularisation des sommes non distrib.	-	339	-	- 92	- 91
* Régularisations des sommes distrib.	-	21	-	11	13
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	- 6 562
* Capital	-	-	-	-	- 6 301
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	- 116
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	- 145
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 356	50 030	49 177	- 16 658	- 5 068
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 357 557	1 322 882	1 262 114	1 327 949	1 327 949
b - En fin de période	1 372 912	1 372 912	1 311 292	1 311 292	1 322 882
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 820	22 703	22 815	22 771	22 771
b - En fin de période	22 820	22 820	22 815	22 815	22 703
VALEUR LIQUIDATIVE	60,162	60,162	57,475	57,475	58,269
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,13%	5,50%	3,90%	0,77%	2,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30/09/2012***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 1 044 052 DT contre 992 181 DT au 30/09/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Coût d'acquisition	952 010	933 310	896 478
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	527 038	458 495	441663
- Titres OPCVM	44 987	53 256	53 256
- Obligations et valeurs assimilées	379 985	421 559	401 559
Plus ou moins values potentielles	85 873	51 471	64 154
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	86 486	52 081	64304
- Titres OPCVM	(612)	-601	-141
- Obligations et valeurs assimilées	-	-9	-9
Intérêts courus sur obligations et valeurs	6 169	7 400	8 324
Total	1 044 052	992 181	968 956

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 205 129 DT contre 281 527 DT au 30/09/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Bons de trésor à court terme	205 129	281 527	283 771
Total	205 129	281 527	283 771

3- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 876 DT pour la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012 contre un montant de 11 857 DT du 01/07/2011 au 30/09/2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	Troisième Trimestre 2012	30/09/2012	Troisième Trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
-Revenus des actions et valeurs assimilés	5 784	13 540	5 047	13 828	13 828
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 036	2 052	2 052	2 053
- Revenus des Obligations	4 091	12 445	4 758	15 074	19 429
Total	9 876	28 022	11 857	30 954	35 310

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012, à 1 553 DT contre 2 254 DT du 01/07/2011 au 30/09/2011, et représentent le montant des intérêts courus sur les bons de trésor à court terme et les comptes de dépôt.

Libellé	Troisième Trimestre 2012	30/09/2012	Troisième Trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
- Intérêts/ Bons de trésor	1 553	5 815	2 033	6 103	8 346
- Intérêts/ Compte de dépôt	-	-	221	221	221
Total	1 553	5 815	2 254	6 324	8 567

3-5 Note sur le capital

Capital au 30/06/2012	
- Montant	1 342 436
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	(19 332)
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	27 221
- Frais de négociation	(164)
Capital au 30/09/2012	
- Montant	1 350 160
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	22 751	26 878	29 704
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	16	16
Total	22 752	26 894	29 720

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	22 730	-	21	22 751
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	-	-	2
Total	22 732	-	21	22 753

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 3 922 DT contre 3 959 DT au 30/09/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
- Gestionnaire	1 136	1 176	1 123
- Dépositaire	2 786	2 783	3 081
Total	3 922	3 959	4 204

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2012 au 30/09/2012 à 3 798 DT contre 3 534 DT du 01/07/2011 au 30/09/2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	Troisième Trimestre 2012	30/09/2012	Troisième Trimestre 2011	30/09/2011	31/12/2011
- Rémunération du gestionnaire	3 501	10 223	3 238	9 530	12 861
- Rémunération du dépositaire	298	886	296	882	1 180
Total	3 798	11 108	3 534	10 412	14 041

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2012 à 127 306 DT contre 40 203 DT au 30/09/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
- Avoirs en banque	122 470	40 203	74 010
Sommes à l'encaissement	4 836	-	-
Total	127 306	40 203	74 010

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

PORTEFEUILLE AU 30/09/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2012	%Actif
Actions & Valeurs assimilées	68 659	527 038	613 524	44,56%
ADWYA	10 480	52 056	85 632	6,22%
ARTES	1 250	10 355	11 751	0,85%
ASSAD	4 560	14 431	42 973	3,12%
ATL	1 000	5 000	5 028	0,37%
BH	300	7 980	4 467	0,32%
BIAT	150	10 575	9 601	0,70%
BNA	250	3 450	2 438	0,18%
BS	1 167	21 144	18 749	1,36%
BT	8 000	74 444	99 992	7,26%
BTEI ADP	550	16 895	15 283	1,11%
CAR CEMENT	7 744	16 403	30 062	2,18%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	4 620	0,34%
ENNAKL	3 974	41 483	52 640	3,82%
ESSOUKNA	1 160	5 086	12 644	0,92%
GIF	7 000	63 490	54 187	3,94%
MONOPRIX	180	4 425	5 231	0,38%
POULINA GP H	1 564	8 617	12 199	0,89%
SALIM	324	5 537	9 364	0,68%
SERVICOM	1 000	12 000	11 035	0,80%
SFBT	228	2 202	3 142	0,23%
SIPHAT	1 400	35 594	17 920	1,30%
SITS	2 772	7 213	9 286	0,67%
SOTRAPIL	840	23 140	14 451	1,05%
SPDIT	1 041	6 046	7 342	0,53%
STB	800	16 616	6 933	0,50%
TELNET	1 500	13 500	12 072	0,88%
TL	118	1 532	2 974	0,22%
TPR	4 554	17 150	25 566	1,86%
TUNINVEST	600	6 304	5 672	0,41%
TUNIS RE	685	5 617	6 656	0,48%
TUNISAIR	2 368	6 859	4 118	0,30%
UIB	500	7 665	9 496	0,69%
Obligations	5 500	379 985	386 154	28,05%
AIL 2009-1	500	20 000	20 625	1,50%
AMENBANK2009 B	500	39 995	39 995	2,90%
BH 2007	1 000	60 000	61 829	4,49%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990	81 656	5,93%
BTE 2009	1 000	70 000	70 121	5,09%
CIL 2012/1	500	50 000	51 210	3,72%
HL F 2010/1	1 000	60 000	60 718	4,41%
OPCVM	438	44 987	44 375	3,22%
SICAV_EPARGNANT	438	44 987	44 375	3,22%
Bons de Trésor	210	203 394	205 129	14,90%
BTCT 21/05/2013	210	203 394	205 129	14,90%
Total Général	74 807	1 155 404	1 249 181	91%

SICAV ENTREPRISE**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2012 faisant ressortir un total de 48 599 024 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 373 421 DT et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 48 472 139 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE arrêtés au 30 septembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 28 octobre 2012

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
ACTIF				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		35 070 246	31 480 659	34 351 497
Titres OPCVM		950 822	953 025	960 613
	3,1	36 021 068	32 433 684	35 312 110
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3,2	7 908 667	3 974 528	4 978 582
Disponibilités	3,3	4 382 271	7 278 572(*)	4 673 265(*)
		12 290 938	11 253 100	9 651 847
<u>Créances d'exploitations</u>		287 018		21 176 (*)
<u>Autres actifs</u>				
TOTAL ACTIF		48 599 024	43 686 784(*)	44 985 133
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3,4	122 511	108 764	112 945
Autres créditeurs divers		4 374	4 196 (*)	4 228
TOTAL PASSIF		126 885	112 960 (*)	117 173
Capital	3,5	47 386 715	42 520 819	43 464 239
Sommes distribuables		1 085 424	1 053 005	1 403 721
Sommes distribuables des exercices antérieurs				
Sommes distribuables de l'exercice		1 085 424	1 053 005	1 403 721
ACTIF NET		48 472 139	43 573 824	44 867 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 599 024	43 686 784(*)	44 985 133

(*) : données retraitées pour les besoins de la comparaison (cf.: note 3.3)

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du				
		01/07/2012 au 30/09/2012	Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		384 691	1 152 772	367 231	1 191 864	1 572 026
Dividendes			33 583		33 859	33 859
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	384 411	1 118 349	366 952	1 157 445	1 537 014
Autres revenus		280	840	279	560	1 153
Revenus des placements monétaires	4.2	120 119	276 437	82 040	264 240	337 669
<i>Total des revenus des placements</i>		504 810	1 429 209	449 271	1 456 104	1 909 695
Charges de gestion des placements	4.3	<122 511>	<349 134>	<108 764>	<336 069>	<449 014>
Revenu net des placements		382 299	1 080 075	340 507	1 120 035	1 460 681
Autres produits						
Autres charges	4.4	<13 707>	<39 095>	<12 195>	<37 982>	<50 410>
Résultat d'exploitation		368 592	1 040 980	328 312	1 082 053	1 410 271
Régularisation du résultat d'exploitation		<12 558>	44 444	<47 728>	<29 048>	<6 550>
Sommes distribuables de la période		356 034	1 085 424	280 584	1 053 005	1 403 721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 558	<44 444>	47 728	29 048	6 550
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		4 864	<12 875>	63 585	87 501	95 145
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres			1 125	<53 484>	<45 840>	<45 854>
Frais de négociation		<35>	<248>			<325>
Résultat net de la période		373 421	1 028 982	338 413	1 123 714	1 459 237

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	373 421	1 028 982	338 413	1 123 714	1 459 237
Résultat d'exploitation	368 592	1 040 980	328 312	1 082 053	1 410 271
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 864	<12 875>	63 585	87 501	95 145
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 125	<53 484>	<45 840>	<45 854>
Frais de négociation	<35>	<248>			<325>
Distributions de dividendes		<1 544 654>		<1 544 530>	<1 544 530>
Transactions sur le capital	<625 055>	4 119 851	<2 957 823>	<1 754 487>	<795 874>
Souscriptions	12 836 890	45 263 148	16 591 476	43 775 541	54 932 573
Capital	12 611 204	43 979 513	16 224 334	42 478 612	53 319 040
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<3 303>	<138>	15 363	24 367	36 368
Régularisation des sommes distribuables	228 989	1 283 773	351 779	1 272 562	1 577 165
Rachats	<13 461 945>	<41 143 297>	<19 549 299>	<45 530 028>	<55 728 447>
Capital	<13 223 838>	<40 047 285>	<19 132 102>	<44 223 760>	<54 129 027>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 440	2 384	<17 391>	<21 906>	<32 953>
Régularisation des sommes distribuables	<241 547>	<1 098 396>	<399 806>	<1 284 362>	<1 566 467>
Variation de l'actif net	<251 634>	3 604 179	<2 619 410>	<2 175 303>	<881 167>
Actif net					
En début de période	48 723 773	44 867 960	46 193 234	45 749 127	45 749 127
En fin de période	48 472 139	48 472 139	43 573 824	43 573 824	44 867 960
Nombre d'actions					
En début de période	473 482	428 659	448 137	436 657	436 657
En fin de période	467 440	467 440	419 425	419 425	428 659
Valeur liquidative	103,697	103,697	103,889	103,889	104,671
Taux de rendement	0,77%	2,20%	0,79%	2,50%	3,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 30 septembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	240 000	244 897	0,50%
AIL 2007	4 000	80 000	83 474	0,17%
AIL 2008	13 000	260 000	260 122	0,54%
AIL 2009/1	11 000	440 000	453 816	0,93%
AIL 2010/1	2 000	120 000	122 430	0,25%
AIL 2011/1	10 000	800 000	815 728	1,68%
AIL 2012/1 F	5 000	500 000	509 140	1,05%
AMEN BANK 2006	11 880	594 002	608 694	1,25%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	173 320	173 877	0,36%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	360 000	360 241	0,74%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	100 192	0,21%
ATB 2007/1 A	2 000	100 000	101 278	0,21%
ATB 2007/1 D	2 000	160 000	162 610	0,33%
ATL 2006/1	5 000	100 000	101 539	0,21%
ATL 2008/1	3 000	60 000	61 060	0,13%
ATL 2009	10 000	400 000	407 185	0,84%
ATL 2010/1	5 000	300 000	301 830	0,62%
ATL 2010/2 TV	10 000	1 000 000	1 027 510	2,11%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	206 311	0,42%
ATL 2012/1 TF	5 000	500 000	508 290	1,05%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 006 137	2,07%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	857 140	877 764	1,81%
BH 2009	5 000	500 000	515 929	1,06%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	300 000	309 254	0,64%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 999 765	2 041 663	4,20%
BTE 2010 A	1 500	120 000	120 169	0,25%
BTE 2010 B	3 500	315 000	315 565	0,65%
BTK 2009 CAT.D	1 500	135 000	138 763	0,29%
BTK 2012/1 B	10 000	1 000 000	1 001 520	2,06%
CIL 2005/1	2 500	50 000	52 701	0,11%
CIL 2007/1	5 000	100 000	103 751	0,21%
CIL 2007/2	3 000	60 000	61 892	0,13%
CIL 2008/1	7 000	140 000	140 658	0,29%
CIL 2009/1	4 000	160 000	161 408	0,33%
CIL 2009/2	5 000	200 000	200 377	0,41%
CIL 2009/3	3 000	180 000	185 081	0,38%
CIL 2010/1	7 500	450 000	453 262	0,93%
CIL 2010/2	4 000	320 000	332 519	0,68%
CIL 2011/1 TF	4 000	320 000	328 810	0,68%
CIL 2011/1 TV	9 000	720 000	735 785	1,51%
CIL 2012/1 TF	4 000	400 000	409 731	0,84%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 163	0,41%

FCC BIAT CREDIMMO 1	400	334 297	336 067	0,69%
HANNIBAL LEASE	2 000	40 000	40 859	0,08%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	60 000	60 855	0,13%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	60 000	60 855	0,13%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	122 975	0,25%
SIHM 2008	2 000	120 000	120 320	0,25%
STB 2008/2	3 000	243 750	251 576	0,52%
TL 2007/1	10 000	200 000	207 928	0,43%
TL 2008/1	3 600	72 000	72 954	0,15%
TL 2008/2	3 000	120 000	125 268	0,26%
TL 2008/3	3 000	120 000	124 228	0,26%
TL 2009/2	8 000	480 000	490 029	1,01%
TL 2010/2	6 000	480 000	497 989	1,02%
TL 2011/1 F	7 000	560 000	567 975	1,17%
TL 2011/3 F	9 000	900 000	928 310	1,91%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	284 794	0,59%
TL SUB 2010 TV	4 000	320 000	327 191	0,67%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	136 000	136 101	0,28%
UIB 2009/1 TR B	5 000	399 950	403 615	0,83%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 275 000	1 287 426	2,65%
UIB 2011/1 TR B	4 000	380 000	381 889	0,79%
UIB 2011/2	6 000	600 000	618 957	1,27%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	82 291	0,17%
Total Obligations de sociétés		23 395 224	23 834 578	49,05%

Bons du trésor assimilables

BTA 03-2019 5,50%	4 175	4 173 700	4 277 377	8,80%
BTA 10-2018 5,50%	1 883	1 820 305	1 915 828	3,94%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	984 500	1 030 884	2,12%
BTA 10-2013 6,10%	935	951 350	1 000 652	2,06%
BTA 07-2017 6,75%	900	892 880	903 798	1,86%
BTA 03-2016 5,25%	150	146 700	150 519	0,31%
BTA 05-2022 6,90%	25	27 000	27 109	0,06%
Total Bons de trésor		8 996 435	9 306 167	19,15%

Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 929 501	3,97%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 929 501	3,97%
Total obligations et valeurs assimilées		33 869 066	35 070 246	72,17%

Titres OPCVM

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	631 176	1,30%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	319 646	0,66%
Total titres OPCVM		962 595	950 822	1,96%
Total		34 831 661	36 021 068	74,13%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 29/03/2013	500 000	481 316	490 710	1,01%
AMEN BANK au 07/04/2013	500 000	481 316	490 243	1,01%
AMEN BANK au 08/01/2013	1 000 000	975 277	987 762	2,03%
AMEN BANK au 14/01/2013	1 000 000	975 277	987 021	2,03%
Total émetteur AMEN BANK	3 000 000	2 913 186	2 955 736	6,08%
BTKD au 07/06/2013	500 000	479 147	485 577	1,00%
Total émetteur BTKD	500 000	479 147	485 577	1,00%
ATTIJARI BANK au 26/12/2012	3 000 000	2 933 042	2 968 009	6,11%
Total émetteur ATTIJARI BANK	3 000 000	2 933 042	2 968 009	6,11%
Total Certificats de dépôt	6 500 000	6 325 375	6 409 322	13,19%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 05/10/2012	1 500 000	1 495 090	1 499 345	3,09%
Total billets de trésorerie	1 500 000	1 495 090	1 499 345	3,09%
Total placements monétaires	8 000 000	7 820 465	7 908 667	16,28%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	3 635 993	3 775 595	2 839 157
Compte à terme Amen Bank Pasteur	500 000	1 500 000	1 500 000
Amen Bank Pasteur	90 165	169 109	119 328
Liquidation émissions/rachats	89 883	160 702	137 615
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	74 000	48 999	68 015
Amen Bank Med V	7 030	173 285	22 753
Achats souscriptions à régler	-	< 2 217 748 >	-
Vente titres à encaisser	-	3 678 430	-
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 14 800 >	< 9 800 >	<13 603 >
	<u>4 382 271</u>	<u>7 278 572</u> (ii)	<u>4 673 265</u> (i)

(i) Les coupons à recevoir ont été reclassés au 30 septembre 2012 à la rubrique « Créances d'exploitations ». Les valeurs correspondantes au 31 décembre 2011 ont été également portées à cette même rubrique pour permettre la comparaison aux données du 30 septembre 2011.

(ii) Les coupons à recevoir et les produits à recevoir correspondants au 30 septembre 2011 ont été portés à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2012

Montant	43 464 239
Nombre de titres	428 659
Nombre d'actionnaires	212

Souscriptions réalisées

Montant	43 979 513
Nombre de titres	433 741
Nombre d'actionnaires entrants	52

Rachats effectués

Montant	40 047 285
Nombre de titres	394 960
Nombre d'actionnaires sortants	35

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	< 12 875 >
Plus ou moins-value réalisée	1 125
Frais de négociation	< 248 >
Régularisations des sommes non distribuables	1 926
Résultat antérieur incorporé au capital	320

Capital au 30 septembre 2012

Montant	47 386 715
Nombre de titres	467 440
Nombre d'actionnaires	229

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011 au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur obligations	265 698	242 602	994 232
Intérêts sur BTA	92 703	99 950	446 714
Intérêts sur BTZC	26 010	24 400	96 068
	384 411	366 952	1 537 014

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011 au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur certificats	71 847	27 868	99 794
Intérêts sur billets	26 269	14 437	113 806
Intérêts sur dépôt à vue	22 003	30 559	100 873
Intérêts sur BTC	-	9 176	23 196
	120 119	82 040	337 669

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 à 122 511 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011 au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	12 251	10 876	44 902
TCL	1 262	1 146	4 839
Autres Retenues	194	173	669
	13 707	12 195	50 410

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012****RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2012 faisant ressortir un total de 18 814 592 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 1 868 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 18 651 647 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 septembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 28 octobre 2012

Le commissaire aux comptes**ECC MAZARS****Mourad FRADI**

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
ACTIF				
<u>Portefeuille-titres</u>				
-				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 773 540	11 448 863	11 666 095
Obligations et valeurs assimilées		564 378	586 067	589 512
Titres OPCVM		297 762	363 207	346 611
	3,1	14 635 680	12 398 137	12 602 218
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3,2	1 997 236	997 303	1 895 094
Disponibilités	3,3	2 181 676	2 256 276(*)	1 587 554
		4 178 912	3 253 579(*)	3 482 648
<u>Créances d'exploitations</u>				
<u>Autres actifs</u>				
TOTAL ACTIF		18 814 592	15 651 716(*)	16 084 866

<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3,4	158 132	55 439	58 972
Autres créditeurs divers	3,5	4 813	9 520(*)	8 322
TOTAL PASSIF		162 945	64 959(*)	67 294

<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3,6	18 554 989	15 502 997	15 978 886
Sommes distribuables		96 658	83 760	38 686
Sommes distribuables des exercices antérieurs			<90 683>	<88 633>
Sommes distribuables de l'exercice		96 658	174 443	127 319
ACTIF NET		18 651 647	15 586 757	16 017 572

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 814 592	15 651 716(*)	16 084 866
----------------------------------	--	-------------------	----------------------	-------------------

(*) : données retraitées pour les besoins de comparaison (cf: note 3.3)

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		132 164	330 102	133 882	263 031	270 489
Dividendes	4,1	125 752	310 927	129 117	249 000	250 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4,2	6 412	19 175	4 765	14 031	20 467
Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	4,3	27 351	73 029	23 900	99 880	116 599
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>159 515</i>	<i>403 131</i>	<i>157 782</i>	<i>362 911</i>	<i>387 088</i>
Charges de gestion des placements	4,4	<69 298>	<265 358>	<53 368>	<158 197>	<217 169>
Revenu net des placements		90 217	137 773	104 414	204 714	169 919
Autres produits						
Autres charges	4,5	<9 337>	<32 378>	<9 841>	<33 005>	<42 274>
Résultat d'exploitation		80 880	105 395	94 573	171 709	127 645
Régularisation du résultat d'exploitation		<366>	<8 737>	<268>	2 734	<326>
Sommes distribuables de la période		80 514	96 658	94 305	174 443	127 319
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		366	8 737	268	<2 734>	326
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<214 228>	983 781	954 411	<495 758>	11 183
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		134 656	658 271	<37 849>	<185 157>	153 861
Frais de négociation		<3 176>	<22 214>	<7 148>	<21 514>	<29 919>
Résultat net de la période		<1 868>	1 725 233	1 003 987	<530 720>	262 770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2012 AU 30 SEPTEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Noté	Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<1 868>	1 725 233	1 003 987	<530 720>	262 770
Résultat d'exploitation		80 880	105 395	94 573	171 709	127 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<214 228>	983 781	954 411	<495 758>	11 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		134 656	658 271	<37 849>	<185 157>	153 861
Frais de négociation		<3 176>	<22 214>	<7 148>	<21 514>	<29 919>
Distributions de dividendes			<42 341>			
Transactions sur le capital		<13 401>	951 183	<9 345>	<7 619 901>	<7 982 576>
Souscriptions		231 503	2 216 382	329 963	3 086 930	3 244 014
Capital		202 532	2 025 326	346 795	3 337 897	3 488 479
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		28 534	196 833	<18 869>	<235 323>	<229 456>
Régularisation des sommes distribuables		437	<5 777>	2 037	<15 644>	<15 009>
Rachats		<244 904>	<1 265 199>	<339 308>	<10 706 831>	<11 226 590>
Capital		<216 663>	<1 156 320>	<360 484>	<11 373 490>	<11 882 274>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<27 755>	<115 740>	21 883	521 802	507 834
Régularisation des sommes distribuables		<803>	695	<2 226>	64 383	62 738
Droit de sortie		317	6 166	1 519	80 474	85 112
Variation de l'actif net		<15 269>	2 634 075	994 642	<8 150 621>	<7 719 806>
Actif net						
En début de période		18 666 916	16 017 572	14 592 115	23 737 378	23 737 378
En fin de période		18 651 647	18 651 647	15 586 757	15 586 757	16 017 572
Nombre d'actions						
En début de période		7 160	6 785	7 130	10 464	10 464
En fin de période		7 154	7 154	6 942	6 942	6 785
Valeur liquidative		2 607,163	2 607,163	2 245,283	2 245,283	2 360,733
Taux de rendement		0,00%	10,68%	6,91%	-1,02%	4,07%

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012</p>
--

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 30 septembre 2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit:

A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	14 067	88 343	114 941	0,61%
AIR LIQUIDE	466	167 077	182 719	0,97%
AMEN BANK	11 450	382 496	428 528	2,28%
AMS	3 400	34 000	50 680	0,27%
ARTES	15 577	154 088	146 439	0,78%
ASSAD	54 261	503 095	511 356	2,72%
ASTREE	1 225	29 188	96 163	0,51%
ATB	9 959	58 297	51 926	0,28%
ATL	43 190	220 721	217 159	1,15%
ATTIJARI BANK	19 078	323 753	306 507	1,63%
ATTIJARI LEASING	13 160	450 929	512 056	2,72%
BH	5 880	102 121	87 553	0,47%
BIAT	3 649	206 022	233 551	1,24%
BNA	14 219	169 793	138 635	0,74%
BT	43 250	468 473	540 582	2,87%
CARTHAGE CEMENT	111 500	351 474	432 843	2,30%
CIL	14 809	255 153	244 349	1,30%
ELECTROSTAR	7 500	70 804	185 790	0,99%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 600	172 399	233 130	1,24%
ESSOUKNA	87 774	565 850	956 737	5,09%
G.I.F	59 350	447 787	459 428	2,44%

HEXABYTE	3 550	27 996	26 582	0,14%
I.C.F.	980	34 171	38 609	0,21%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 149	30 690	35 665	0,19%
LES CIMENTS DE BIZERTE	20 942	200 609	161 253	0,86%
MAGASIN GENERAL	2 625	348 869	412 162	2,19%
POULINA G H	16 914	128 943	131 929	0,70%
S.N.M.V.T	10 195	300 750	296 257	1,57%
SERVICOM	30 270	272 768	334 029	1,78%
SFBT	37 530	525 973	517 163	2,75%
SIMPAR	25 447	924 362	1 680 927	8,93%
SITS	73 900	265 438	247 565	1,32%
SOMOCER	14 000	30 327	41 818	0,22%
SOPAT	1 500	4 175	5 535	0,03%
SOTETEL	10 650	89 630	77 766	0,41%
SOTRAPIL	29 034	408 512	499 472	2,65%
SOTUVER	58 058	386 879	566 936	3,01%
STAR	450	61 764	68 506	0,36%
STB	9 300	105 457	80 594	0,43%
TELNET HOLDING	42 649	331 602	343 239	1,82%
TPR	37 500	190 608	210 525	1,12%
TUNINVEST-SICAR	22 077	178 591	208 694	1,11%
TUNIS RE	73 671	800 502	715 861	3,80%
TUNISAIR	38 449	70 592	66 863	0,36%
TUNISIE LEASING	13 541	374 679	341 328	1,81%
UBCI	8 565	315 211	388 851	2,07%
UIB	7 600	134 384	144 339	0,77%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 765 345	13 773 540	73,21%

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
MAXULA INVEST.SICAV	100	10 347	10 326	0,05%
FCP SAFA	300	30 553	34 726	0,18%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	252 710	1,34%
Total Titres OPCVM		227 834	297 762	1,57%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	167 149	168 034	0,89%
STB 2008/2	2 000	166 481	171 509	0,91%
TUNISIE LEASING 2011/1 F	200	15 800	16 043	0,09%
TUNISIE LEASING 2011/2 F	2 000	200 000	208 792	1,11%
Total Obligations et valeurs assimilés		549 430	564 378	3,00%
TOTAL		12 542 609	14 635 680	77,78%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
ATTIJARI LEASING au 08/10/2012	1 000 000	995 009	999 127	5,31%
TUNISIE LEASING au 17/10/2012	1 000 000	995 273	998 109	5,30%
Total billets de trésorerie	<u>2 000 000</u>	<u>1 990 282</u>	<u>1 997 236</u>	<u>10,61%</u>

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 155 649	1 907 813	1 256 906
Intérêt courus sur dépôt à vue	29 226	10 177	8 623
Ventes de titres à encaisser	5 965	222 665	353 553
Amen Bank Pasteur	4 933	179 495	3 067
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 5 845 >	< 2 035 >	< 1 725 >
Achats de titres à régler	< 8 252 >	< 61 839 >	< 9 337 >
Liquidation émissions/rachats	-	-	< 23 533 >
Total	<u>2 181 676</u>	<u>2 256 276</u> (i)	<u>1 587 554</u>

(i) Les coupons à recevoir correspondants au 30 septembre 2011 ont été reclassés à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	86 218	51 144	56 560
Commission de performance	69 060	-	-
Rémunération du dépositaire à payer	2 854	4 295	2 412
Total	<u>158 132</u>	<u>55 439</u>	<u>58 972</u>

3.5 Autres crédateurs divers:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2012</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 297	3 710	2 340
Redevance CMF	1 567	1 265	1 366
TCL à payer	525	1 447	1 980
Retenue à la source à payer	424	2 079	2 636
Créditeurs divers	-	1 019	-
Total	<u>4 813</u>	<u>9 520</u>	<u>8 322</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	2 025 326
Nombre de titres	860
Nombre d'actionnaires entrants	31
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	1 156 320
Nombre de titres	491
Nombre d'actionnaires sortants	16
Autres mouvements	
Frais de négociation	< 22 214 >
Différences d'estimation (+/-)	983 781
Plus ou moins-value réalisée	658 271
Droit de sortie	6 166
Régularisations	81 086
Résultat antérieur incorporé au capital	7 (i)
Capital au 30 septembre 2012	
Montant	18 554 989
Nombre de titres	7 154
Nombre d'actionnaires	169

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 125 752 DT correspond aux dividendes perçus durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012.

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 6 412 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011 au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos</u> <u>au</u> <u>31/12/2011</u>
Intérêts sur billet	18 910	10 282	49 344
Intérêts sur dépôt à vue	8 441	8 142	38 279
Intérêts sur certificat	-	5 104	25 792
Autres revenus	-	372	2 422
Intérêts sur BTC	-	-	762
Total	27 351	23 900	116 599

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011</u> <u>au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Commission de performance	< 17 >	-	-
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	66 461	51 144	207 978
Rémunération du dépositaire à payer	2 854	2 224	9 191
Total	69 298	53 368	217 169

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2012 au</u> <u>30/09/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2011</u> <u>au</u> <u>30/09/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	4 837	3 774	15 585
TCL	1 892	3 228	17 312
Honoraires du commissaire aux comptes	2 484	2 760	9 060
Autres frais	<u>124</u>	<u>79</u>	<u>317</u>
Total	<u>9 337</u>	<u>9 841</u>	<u>42 274</u>